

Directive 1 – Scoach Suisse SA

Heures de bourse

Version:

19.02.2009

En vigueur depuis:

01.04.2009

TABLE DE MATIÈRES

1.	Jours de bourse	1
2.	Heures de bourse	1
3.	Périodes boursières	1
3.1	Modèle de marché: Market Maker Book (MMB)	1
3.1.1	Préouverture	1
3.1.2	Ouverture	1
3.1.3	Marché permanent	2
3.1.4	Pause	2
3.1.5	Clôture du négoce	2
3.1.6	Négoce post-clôture	2
4.	Heures de négoce	2

1. JOURS DE BOURSE

Scoach Suisse SA ("SCOACH") publie la liste des jours de bourse dans un calendrier du négoce.

2. HEURES DE BOURSE

Les heures de bourse de SCOACH couvrent la période de 06h00 à 22h00 (HEC).

3. PÉRIODES BOURSIÈRES

3.1 Modèle de marché: Market Maker Book (MMB) Après de SCOACH, les valeurs mobilières dans le modèle de marché Market Maker Book (MMB) sont négociées dans le système de bourse.

3.1.1 Préouverture

En règle générale, la préouverture dure de 06h00 (HEC) à l'ouverture du négoce. Pendant la préouverture, les participants ont la possibilité d'introduire et d'annuler des ordres et, pour les segments prévoyant un market making, des quotes dans les carnets d'ordres. Les ordres et quotes introduits sont gérés dans les carnets d'ordres sans qu'une conciliation (matching) ait lieu. Un cours d'ouverture théorique est calculé en permanence sur la base des ordres et des quotes figurant dans les carnets d'ordres, puis communiqué aux participants par le biais de la plateforme de négoce SWXess.

3.1.2 Ouverture

L'ouverture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce. L'ouverture de chacune des valeurs mobilières d'un segment s'effectue de façon aléatoire à partir de l'heure d'ouverture. Les ordres et quotes introduits avant l'ouverture d'une valeur mobilière sont pris en considération pour l'établissement de son cours d'ouverture.

3.1.3 Marché permanent

Le marché permanent dure de l'ouverture à la clôture du négoce.

3.1.4 Pause

SCOACH ne connaît pas de pause pendant le marché permanent.

3.1.5 Clôture du négoce

La clôture se déroule selon l'horaire indiqué ci-dessous sous Heures de négoce.

Lors de la clôture, le négoce est arrêté et la système de bourse passe au statut de négoce post-clôture.

3.1.6 Négoce post-clôture

Le négoce post-clôture dure l'horloge de la la clôture du négoce à 22h00 (HEC) et correspond à la préouverture du jour de bourse suivant.

4. HEURES DE NÉGOCE

SCOACH fixe les heures de négoce et les publie dans les Guides.

En cas de situations de marché extraordinaires, SCOACH peut prolonger ou réduire les heures de bourse et de négoce.

Décision de la Direction générale du 19 février 2009. En vigueur depuis le 1^{er} avril 2009.